



REMEDES FACILES
 Pour les pauvres, qui se
 peuvent faire par tout &
 sans frais. Fait l'an 1675.

A MESSIEURS LES CUREZ
 Charitables.

IESUS-CHRIST, pour
 fondement de la Mission
 de ses Disciples, & Apô-
 tres, leur recommanda
 tres-expressément : *Curate infirmos*,
 Ayez soin des malades. *Qui soulage le*
corps, guerit aisément l'ame. C'est pour-
 quoy les Pasteurs de ce Divin Mede-
 cin, & des Apôtres, sont obligez de
 procurer des remedes aux pauvres,
 quand ils sont malades, & tout autre
 secours.

L'Eglise un fort long-temps, a eu

un si grand soin des malades , pauvres & riches , qu'elle souffroit que les Ecclesiastiques exerçassent la Medecine , pour leur faire donner les Sacremens de bonne heure. Les Prêtres & les Religieux , pendant une longue suite de siècles, ont enseigné & pratiqué la Medecine gratuitement. On a pris pour pretexte du relâchement , les Canons qui défendent la Chirurgie, seulement à cause de l'effusion du sang, & les peu charitables veulent l'étendre , à tout le reste de la Medecine.

En France on en a usé autrement. L'an 1516. par le concordat du Roy François Premier, avec Leon X. Titre 12. les Graduez en Medecine, parviennent aux Benefices, cōme les autres Gradués, Et encore aujourd'huy ces Graduez Medecins sont employés avec les autres Graduez, dans le rôle que l'Université de Paris envoie tous les ans à Rome ; & plusieurs de ses Medecins Graduez , parviennent par là aux Benefices : Et partant si les Officiers de Rome , pour tirer argent veulent obliger nos Medecins Ecclesiastiques, de prendre des dis-

pences sous pretexte de ces Canons qui défendent la Chirurgie, seulement c'est un abus contre les droits de l'Eglise Gallicane, à quoy le Roy remediera, quand il lui plaira.

Il y a bien plus, ç'a été l'an 1580. que le Cardinal de Toute-Ville Legat en France, permit aux Docteurs de Medecine de Paris de se marier, ce qu'il ne fit que du consentement des Chanoines de Nôtre Dame, qui étoient les Docteurs de la Faculté.

Dans le dernier siecle, encore les RR. PP. Jesuites, par un zele digne de leur charité, demanderent la permission de donner des remedes, pour faire plus de fruit dans leurs Missions, & l'obtinrent du Pape Gregoire XIII.

En France, comme il a été dit, cela appartient de droit, à tous les gens d'Eglise, aussi plusieurs Missionnaires distribuent, ou font distribuer des remedes dans leurs Missions. Un pauvre homme guerri d'une maladie qui l'empêche de gagner du pain à sa famille, par les soins charitables de son Curé, ou des Missionnaires, croit leur être plus obligé qu'à tous leurs Prônes, & Sermons;

& se laisse par là conduire plus aisément au spirituel, que par toutes sortes d'exhortations : qui soulage le corps, comme il a été dit, guérit aisément l'ame.

C'est pourquoy JESUS-CHRIST commande si souvent aux Pasteurs, d'avoir soin par tout des malades, *In quamcunque civitatem intraveritis, curate infirmos.* C'est pour cela encore, qu'il canonise la Samaritaine d'avoir bandé les playes de cet homme blessé dans le grand chemin, & qu'il prononce anatheme contre le Prêtre pour ne l'avoir pas fait ; & luy ordonne de le faire à l'avenir. *Vade & tu fac similiter.*

Cependant, l'Assemblée charitable de Paris, qui a fait dresser le memoire des remedes cy-apres pour tâcher à soulager tous les pauvres du Royaume ; ne prie Mus les Curez maintenant, sinon d'avoir agreable d'exhorter les laïques, à les distribuer à ces pauvres membres de JESUS-CHRIST, delaissez & abandonnez.

Ces remedes sont éprouvez ; plusieurs de Nosseigneurs les Evêques, qui ont établi la distribution dans leurs Diocè-

ses, on atteste qu'ils faisoient des cures qui tenoient du miracle, à l'Assemblée generale du Clergé de 1670. qui exhorta en conséquence tous les Prelats d'en secourir les pauvres.

Ensuite, un tres-grand nombre de Prelats & de Curez, ont établi des Confreries de la Charité qui distribuent de ces remedes, comme il a été dit ailleurs. Tout le monde se met de ces Confreries à cause, principalement, des prieres, & des Messés, que chaque Confrere fait dire pour ceux qui meurent.

L'Assemblée Charitable de Paris, qui travaille à établir ces Confreries dans toutes les Parroisses pour secourir tous les pauvres, & tous les prisonniers du Royaume, comme elle y a été conviée par la deliberation de ladite Assemblée du Clergé du 17. Novembre 1670. procure à tous les Curez, des Indulgences, comme celles des Agonizans, qui sont fort amples, des Autels Privilegiez, & le reste de ce qui est dit cy-apres, le tout gratuitement.

POUR VENIR AUX REMEDES.

IL y a une eau qui ne coûte pas six deniers la pinte, dont la composition est cy-apres, qui guerit tous maux d'yeux, à la réserve des taves formées, il faut alors l'operation de la main: elle guerit les naissantes.

2. Empêche la petite verole de marques.
3. Guerit les brûlures, gales, gratelles, dattres, crespelles.
4. Guerit les vieilles playes, ulceres curables; oste la douleur des incurables.
5. Guerit la teigne sans douleur.
6. Guerit les lepres naissantes, soulage les inveterés.

Composition de l'eau. Dans l'Hôtel Dieu de Paris, dans la sale du Rosaire, la Mere de S. Benoist en donne aux Pauvres, du dedans, & du dehors, de l'Hôpital.

1. **P**renez deux gros de couperose blanche, & un gros de verd-de

gris, du meilleur : pulverisez le tout, & le mettez dans un pot de terre verny, ou de grais. Jetez dessus trois pintes d'eau chaude, remuez le tout ensemble avec une spatule de bois, ou petit bâton, que l'eau ne soit froide.

2. Cette eau est pour les yeux, brûlures, & pour la gale & gratelle, quand elle n'est pas inveterée.

3. Pour les gales, & gratelles inveterées, dartres, crysipeles, veilles playes & ulceres, & sur tout la *Teigne*, & la *lepre*, on fera l'eau trois à quatre fois plus forte : C'est à dire, sur trois pintes d'eau, on mettra *six à huit gros* de couperose, & *trois à quatre gros* de verd-de gris.

Vsage de cette Eau.

1. Toutes les fois qu'on voudra s'en servir, ou en donner à quelqu'un, on la remuera avec la spatule, afin que la matiere se répande par tout également, car elle va au fonds.

2. Pour les maux des yeux, on les lave de cette eau, par dehors, & on en fait couler dedans, avec le bout du

W. J. E.

doigt par le coin de l'œil, renversant la tête, ou se couchant sur le dos; si le mal est violent, on peut s'en servir à toutes les heures du jour. Cela cuit un peu d'abord, la douleur cesse en un moment: l'expérience a fait voir que ce remede est souverain.

3. Pour la gale & gratelle, qui n'est pas inveterée, qu'on se lave de la même eau soir & matin, & à midy, qu'on en frotte les poignets bien fort, on sera bien-tost guery.

4. Pour la gale & gratelle inveterée, dartres, erysipeles, vieilles playes & ulceres: appliquez sur le mal deux linges blancs de lessive, trempez dans cette eau, que vous tiendrez toujours mouillez si vous voulez guerir promptement, l'un sera delié qu'on mettra sur le mal, l'autre sera gros, en quatre doubles, qu'on appliquera sur le delié. Si par negligence, on laisse secher ces deux linges, le delié s'attachera à la playe, & l'écorchera quand on voudra le lever. Pour empêcher cela, on mouillera le gros linge, qu'on appliquera sur le delié, & quand le delié sera imbibé, il se levera sans rien écorcher.

Beaucarnet

5. Pour la *brûlure* vous y appliquerez des linges comme dessus.

6. Pour empêcher la *petite verole*, de marquer ; quand elle sera venue à supuration, vous y appliquerez deux linges mouillez bien deliez que vous ne laisserez pas secher.

7. Pour la *teigne*, on applique sur la tête rasée deux linges mouillez comme dessus, l'un delié, & l'autre gros en trois ou quatre doubles, qu'on ne laissera point secher. On guerira d'ordinaire en un mois, sans aucune douleur. Les remedes communs composez de poix, écorchent, & causent des douleurs effroyables : & pour la guerison, il faut d'ordinaire 3. mois & seruent six mois.

8. Pour la *lepre* naissante, & inveterée, vous la frotterez jusques à l'écorcher, la bassinerez de cette eau, & appliquerez des linges mouillez, comme pour la teigne.

9. Pour les maux cy-dessus, qui ne sont pas inveterés, à la reserve de la lepre & la teigne, on pourra guerir sans se purger; Neanmoins si on se purge on guerira plus promptement, plus seure-

ment, & sans crainte de rechûte.

Pour guerir toutes fièvres où l'on tremble.

1. Une heure avant l'accès, on se mettra au lit bien chaudement, sans chemise, envelopé dans un linceul : On boira demy setier d'eau, ou de ptisane, qu'on appelle demy-chopine dans les Provinces, pesant huit onces. On mettra aux pieds une bouteille de terre de deux pintes pleine d'eau chaude; en sorte que la main puisse souffrir. On mettra aussi, sous chaque aisselle une bouteille de terre de pinte, pleine d'eau chaude. Si le frisson vient, dès qu'on le sentira, qu'on prenne encore huit onces d'eau tiède, qu'on ne boive point d'eau, ny de ptisane froide pendant l'accez, d'ordinaire on n'a point de soif, ayant fait ce que dessus.

2. Q'on demeure dans la sueur, pendant tout l'accez, si on peut, apres cela, on s'essuyera, & on prendra un bouillon gras, ou maigre comme le pauvre l'aura, quand ce ne seroit que de l'eau tiède, & une heure apres, on pourra manger si on a faim.

3. Plusieurs gueriront dès la première sueur ; Neanmoins, pour empêcher la rechûte, il faut se faire suër comme dessus, au jour & à l'heure que l'accez subseqent devroit prendre. Il n'y a point de fièvre, que la troisième sueur n'emporte.

4. Il y en a qui suent difficilement; si les bouteilles d'eau chaude, ne les excitent pas assez, qu'on prenne trois pains d'un sol chacun, tous chauds, qu'on les coupe par la moitié, qu'on verse de l'eau de vie, sur la mie, qu'on mette ce pain avec les bouteilles aux pieds, aux aisselles, sur l'estomac, & sur le nombril.

5. Si on étoit en lieu si pauvre qu'on n'eust pas de quoy avoir, ny bouteilles, ny pain, ny eau de vie, si on a des écuelles de bois ou de terre, qu'on les fasse boüillir dans l'eau, & qu'on les mette bien chaudes, aux pieds, sous les aisselles, sur l'estomac, & le nombril, & qu'on y en remette de chaudes, quand les premières se refroidiront. On parlera cy-aprés d'une autre façon de suër dans un tonneau, qui est meilleure, plus facile, & qui ne coûte pas quatre sols.

Voicy un autre remede sans suer qui ne coûte pas cinq sols, pour guerir toutes fièvres, quand on tremble, à la reserve de la *quarte*, qui neanmoins guerit quelquefois.

Prenez le poids de deux écus d'or, d'encens en larmes pulverisé: de safran, le poids de dix grains: de sel, le poids de deux écus d'or, & de la saye de cheminée, le poids de dix écus d'or; le jaune d'un œuf frais du jour: incorporez le tout avec un filet de vinaigre.

Quand il sera en consistance d'onguent, étendez-le sur des bandes de linges de trois doigts de large.

Faites en deux brasselets que vous condrez sur les deux poignets du malade demy-heure avant l'accez, & les y laisserez neuf jours sans les lever, quand bien le malade seroit guery, qui le fera d'ordinaire avant ce temps-là. Il est bon de ne faire l'onguent, que lors qu'on s'en veut servir; il a plus de force.

7. Pour guerir la *quarte*, prenez le poids de deux écus d'or de poudre à canon, detrempée dans un filet de vinaigre, appliquez-la en la forme cy-des-

fus sur le doigt, qui joint le petit doigt de la main gauche, & le laissez neuf jours. On m'a dit que le remede est excellent, je ne l'ay pas experimenté, je suis assure de tous les autres contenus en ce *Memoire*.

Rhumatismes, Paralyties, Gouttes, Sciarique, toutes douleurs de nerfs, &c.

1. Les pauvres gens de campagne y sont fort sujets. On les fera suer comme dessus; le meilleur sera pour ces maux opiniâtres, de les faire suer dans un tonneau couvert, avec de l'eau de vie, dans une écuelle de terre où l'on met le feu que le malade remuë avec un bâton. En un moment, on est tout en sueur; il n'en coûte pas 5. sols. Tous les maux cy-dessus dans leur naissance, gueriront *radicalement* dès la premiere sueur, si le jour precedent, on s'est purgé de ces remedes du Clergé, en la forme que dit le livre, pour chacune des maladies cy-dessus.

3. Les inveterez, souvent gueriront aussi *radicalement*, du moins, on sera

des six mois, & des années sans s'en ressentir. Si on ne suë point dans le tonneau, il faut suër deux ou trois fois, comme dessus pour la fièvre. La sueur du tonneau guerira aussi plus promptement les fièvres.

3. On entrera nud dans le tonneau, & on prendra huit onces d'eau tiede, comme dessus pour la fièvre. Mais le meilleur est de faire ce qui suit: Prenez bois de *buis*, de *laurier*, & de *genevre*, de chacun *une once*, coupés-les par tranches, faites infuser le tout dans trois chopines d'eau, que vous ferez boüillir jusques à la reduction d'une pinte; sur la fin vous y mettrez un peu de feüilles de cerfeüil, & d'écorce de citron non confite, *si vous en avez*. Et en donnerez huit onces, au lieu d'eau chaude, pour exciter toutes sueurs: si vous ne pouvez trouver commodément les trois sortes de bois cy-dessus, prenez trois onces de celuy que vous trouverez. Celuy du buis est le meilleur, il fait tous les memes effets que le gayac, qu'on va guerir si loin dans les Indes, & à si grands frais.

4. Si apres la sueur, il reste quelque ressentiment dans la partie malade, qu'on mette une cyroine dessus : Pour la faire qu'on fasse fondre de la poix de Bourgogne, qu'on l'étende sur un cuir delié, de la grandeur du mal, qu'on l'applique dessus, & qu'on l'y laisse, qu'elle ne se détache d'elle même.

5. Au lieu de cette sorte de cyroine, un emplâtre *d'onguent divin* est souverain : il guerit bien plütoft, & plus seurement, il est miraculeux pour plusieurs autres maux, comme on dira cy-apres.

Maux Veneriens.

Beaucoup de soldats après avoir été aux armées, ouvriers & serviteurs apres avoir été dans les villes, & des pauvres Villageoises pour avoir été nourrices d'enfans gâtez, sont perduës, & perdent leur famille : On tombe par piéces, au prix qu'on vend les remedes aux riches.

Voicy le moyen de guerir qu'il n'en coûtera pas un écu.

1. Purgez de ces remedes recommandez par le Clergé, si vous en avez, com-

me il est dit dans l'article du scorbut. Le livre ne parle point des maux venériens, mais depuis la dernière impression on a trouvé par expérience qu'ils les guérissent parfaitement, les traitant comme le scorbut.

2. Faites une ptisane avec bois de buys, qui vaut du gayac, comme on vient de dire cy-dessus pour les rumatismes, mettez sur chaque pinte de cette ptisane deux cueillerées de ce vin trempé, dont sont composés les purgatifs recommandez par le Clergé, faites user de cette ptisane, comme on use de la ptisane préparée pour les maux venériens,

3. Si la verolle n'est pas formée, on guérira de tous les maux qui la precedent, sans suër; le plus seur sera néanmoins de se faire suër après avoir été purgé dans un tonneau couvert, comme on vient de dire touchant les rumatismes.

4. J'ay vû une femme, pour deux écus guérir de la verolle; celles de son sexe, qu'on envoyoit aux Isles. Il falloit qu'elle eût quelque secret, comme celui dont nous parlons.

Flux de Ventre.

1. S'il n'y a point de fièvre, on guérira en six ou sept jours, au plus tard, quelque irrité & inveteré qu'il soit, faisant ce qui suit. Si le malade a appetit, qu'on luy baille quatre potages de lait par jour, de chopine chacun, qu'on y mêle un jaune d'œuf, & quatre onces de pain blanc en chacun, si on en a, & plus le malade a faim: si on peut, qu'on mette aussi une demie once de sucre en chaque potage, & qu'on ne mange & qu'on ne boive point autre chose, on n'aura point de soif. Qu'on se tienne au lit, ou du moins en lieu bien chaud. Je viens de guérir par ce regime, un cours de ventre irrité, inveteré, & que les remedes ordinaires n'avoient pû guérir. S'il y a fièvre, elle cessera en un jour, prenant les purgatifs du Clergé.

Colique.

1. Prenez un lavement, composé comme on dira cy-apres, qui ne revient pas à deux sols.

2. Melez

4. Mélez dans un verre quatre cueillerées d'huile, quatre d'eau de rose, quatre de gros vin claret, & quatre de sucre, mélez le tout & l'avalez : mettez sur le nombril une écuelle chaude, comme sera dit cy-apres, & vous tenez au lit chaudement, vous serez bien-tôt guery.

3. Si vous êtes en lieu si pauvre, que vous ne puissiez faire les remedes cy-dessus, faites boüillir une écuelle de bois ou de terre dans l'eau, ou chauffer celle de terre sur le feu, in bidez-la par dedans d'une cueillerée d'huile tel que vous l'aurez, appliquez-la sur le nombril, & n'y en remettez de chaudes, que la douleur n'ait cessé. L'huile de noix est le meilleur : si vous prenez de ces remedes du Clergé, toutes les douleurs cesseront en une heure.

Dysenterie.

1. Prenez cette composition d'huile, d'eau rose, &c. comme pour la colique, & toutes tranchées cesseront.

2. S'il n'y a point de fièvre, faites ce qui est dit, pour le cours de ventre, & vous serez bien-tôt guery ; personne

n'en mourra prenant cette composition d'huile, d'eau rose, &c. dans la naissance du mal, si on a des remedes du Clergé, qu'on s'en serve, ils sont bien plus assurez, & plus prompts que tous autres.

Lavement qui ne revient pas à deux sols.

1. Si c'est pour rafraichir seulement, sur une chopine d'eau tiede, mettez six cueillerées de vinaigre qui sont trois onces.

2. Si c'est pour purger, mettez dix cueillerées de vinaigre, & de sel le poids de deux écus d'or. Si la constipation est extraordinaire, mettez seize cueillerées de vinaigre, & autant d'eau, & quatre onces d'huile ou de miel.

3. Si on a des tranchées, ne mettez point de vinaigre avec l'eau, mettez quatre onces de miel & quatre onces d'huile, celui de noix est le meilleur.

4. Si c'est pour retraindre, faites decoction de son ou d'orge, avec deux onces de miel, & de deux jaunes d'œufs.

5. Si c'est pour appaiser les douleurs de la dysenterie, prenez une chopine de lait, avec trois pincées de graine de lin, & deux jaunes d'œufs.

Suppositoires.

1. Pour les enfans, & adultes, prenez du savon, ou la côte d'un chou frottée de beurre salé.

2. Voicy un suppositoire qui vaut un lavement : prenez un morceau de bougie long comme le doigt, & le frottez de fiel de bœuf séché à la cheminée, detrempé avec un filet de vinaigre, & trois grains de sel. Dans un fiel de bœuf qui ne coûte rien, les bouchers le jettent, il y a dequoy faire plusieurs centaines de ces suppositoires.

Avertissement touchant la purgation.

1. Pour guerir de tous les maux cy-dessus, promptement, seurement & sans crainte de rechûte, il faut se purger au commencement du mal ; & après la guerison, si les maux sont opiniâtres, ou inveterez, il faut se purger souvent ; si

on a sur les lieux de ces remedes des pauvres recommandez par le Clergé, qu'on en use par preference à tous autres, pour les raisons cy-devant dites, & on fera bien-tôt guery.

2. Monsieur l'Évêque de Castres, par son Mandement pour l'établissement de ces remedes dans son Diocese, dit entr'autres choses, que l'an 1671. la dysenterie fut tres-forte en sa ville Episcopale, qu'un grand nombre de riches en moururent, qui prirent des remedes ordinaires, & que tous les pauvres guerirent qui prirent de ces remedes du Clergé.

De Nevers on a écrit la même chose pour la *petite verole*. De Lorraine on vient d'apprendre que cela a fait cesser la *Peste*, où l'on s'en est servy, comme on dira cy-apres, au Titre des Remedes de l'Illustre & Charitable Madame Fouquet.

Onguent Divin, & ses vertus

1. On l'appelle divin, à cause que ses cures tiennent du miracle. On le voit par experience aux Hôpitaux, & chez

grand nombre de personnes de qualité à Paris, & par tout le Royaume, qui en distribuent par charité aux pauvres.

2. Il guerit entr'autres maux, toutes sortes de *Playes*, en arrête le sang, en tire le fer, le plomb, les os cassez, reünit les nerfs, guerit toutes enflures, & apostemes; toutes morsures de bêtes venimeuses, & enragées. Oste la douleur, & l'air contagieux de la peste & des charbons, guerit le farcin des chevaux, les hemorroïdes internes, mal de dents; toutes sortes de fistules, rhumatismes naissans, sciaticques, paralysies, surditez, loupes, & soulage ces maux quand ils sont invetercz.

3. Fait perdre le lait des nouvelles accouchées, guerit tous maux de mammelle, les empêche de pourrir. On voit tous les jours dans les Hôpitaux, où l'on s'en fert, des bras & des jambes, condamnées à être coupées, que l'on guerit par cet onguent sans rien couper, Comme dit au long le Livre des Remedes des Pauvres, contenant la composition & l'usage.

1. Les pauvres gens à la Campagne y sont fort sujets à cause des efforts

qu'ils font en travaillant, & cela les estropie souvent, & les réduit à la mendicité, si on n'y remédie dans la naissance.

2. L'an 1671. avec le livre & le paquet des remedes, l'Assemblée de Paris envoya aussi gratuitement, dans tous les Dioceses, un Livre avec des figures, pour apprendre à faire des bandages, & des remedes sans frais, pour guérir toutes ces Descentes, qui sont toutes quasi curables dans leur naissance. On verra dans ce livre comme il faudra guérir les Descentes de *Boyaux de l'aine, du nombril, du fondement, celles de matrice, arrêter le flux d'urine & autres. Descentes ventuses, aqueuses, charnues.* Ce Livre fut aussi adressé à Messieurs les Superieurs des Seminaires, où il y en a, & où il n'y en a pas, à Messieurs les Grands Vicaires avec priere de le donner à quelque ouvrier, Sellier, ou Tailleur de Ville Episcopale, pour luy apprendre à faire ces bandages.

Comme plusieurs Hôpitaux & Confreries de la Charité, font faire de l'onguent divin, & de cette eau pour les yeux, gale, teigne, & qu'ils y gagnent pour aider à nourrir les pauvres.

1. Tout le monde est capable de faire & d'appliquer l'eau, dont est parlé cy-dessus.

2. Pour l'application de l'onguent divin, tout le monde en est aussi capable, il ne faut qu'un peu de bonne volonté.

3. Pour la composition, il faut une personne intelligente & charitable, on trouve quelques Religieux, ou Religieuses dans les Villes. On trouvera aussi cette composition, qui est un peu longue dans le livre des remedes des pauvres: L'Assemblée de Paris en 1671. l'envoya, gratuitement, à tous Nosseigneurs les Evêques, comme elle avoit été conviée par l'Assemblée generale du Clergé de 1670. Le paquet fut adressé à Messieurs les Superieurs des

Seminaires, ou Grands Vicaires ; comme il est dit cy dessus.

4. Ces Hôpitaux, & Confreries donnent leurs remedes gratuitement aux pauvres gens, pour les riches, à la façon des Medecins d'Orient, on fait marché pour *telle somme*, au profit des pauvres si on guerit, & rien si on ne guerit pas ; la guerison est assurée si le mal n'est pas incurable. Le riche qui en voit tant de gueris, & qui est assuré qu'il ne luy en coûtera rien, s'il ne guerit aussi, promet & donne liberalement, particulièrement en consideration des pauvres ; par ce moyen on voit par experience, qu'on gagne dequoy aider à les nourrir.

5. Par tout, il se trouve quelque Charitable, pour distribuer & appliquer ces remedes. Mr. l'Evêque de Chalon en Champagne, cet Illustre & charitable Prelat, qui embrasse tout le bien qu'on luy propose, par Ordonnance du 20. May, 1672. a commis pour cela les Maîtres & les Maîtresses, d'Ecole, dans les lieux où personne ne se presente pour cette bonne œuvre : cela leur attire des presens & Ecoliers, ils gagnent

L'affection & l'amitié de tous ceux qu'ils guerissent, & celles de leurs parens, & amis.

6. Dans les lieux où personne n'en est capable, il y a des Curez charitables qui le font eux-mêmes, le font faire par leurs serviteurs, suivant l'usage de l'Eglise, jusques aux relâchemens, marquez cy-dessus.

Avis & priere, à ceux à qui on adressera ce Memoire.

1. Ceux à qui on adressera ce Memoire dans les Villes Episcopales, sont tres-humblement suppliez de le faire imprimer & distribuer aux Curez dans les visites, ou Synode, & l'Assemblée de Paris remboursera les frais. On n'envoye qu'un exemplaire, parce qu'on ne sçait pas le nombre des Curez de chaque Diocèse, & que le port coûteroit autant ou plus, que l'Impression sur les lieux.

2. Avec ce Memoire on envoye aussi la Lettre d'un Doyen Charitable, qui contient la façon, dont il a établi des Confreries de la Charité dans les qua-

rante Parroisses de son Doyenné, avec grand fruit & facilité : On est aussi prié de faire imprimer cette Lettre & la distribuer ; elle pourra servir d'une regle aisée aux Curez : On remboursera aussi les frais.

3. On a cy-devant envoyé une Liste de certains Livres utiles aux Curez, Directeurs, Confesseurs, où il est aussi parlé des Reglemens de certains Seminaires des Laïques, qui envoient des Maîtresses d'école, dans les Parroisses qui apprennent gratuitement aux fideles à travailler à des ouvrages utiles pour gagner leur vie ; cela soutient les familles des pauvres, & des riches qui peuvent tomber. On est aussi prié de faire imprimer & distribuer cette Liste, on remboursera les frais partiellement.

4. Les Imprimeurs y pourront gagner en deux façons : il y en aura qui acheteront la Liste de ces Livres & ce Memoire des Remèdes : Outre cela, ceux qui voudront de ces Livres pourront s'adresser à eux pour en faire venir de Paris, ou des grandes Villes, & les Libraires entr'eux, se font des rabais,

5. Si on fait imprimer ou distribuer ces trois pieces , on enverra d'autres Memoires , de divers remedes pour d'autres maladies non exprimées cy-dessus ; on nous en promet d'épreuves, qui seront aussi faciles, qui se feront par tout, & quasi pour rien. Entr'autres pour le Poumon, l'Asthme, Phthysie, Hydropisie, Paralyse. Pour faire accoucher les femmes, qui ne peuvent se delivrer, faire rendre l'arriere-faix, empêcher les seins de pourrir, & toutes maladies pendant les couches. Guérir la jaunisse, pâles couleurs, maux de ratte, suffocations, fleurs blanches, purgations arrêtées, & toutes autres maladies de femmes. Soulager la pierre, guérir la gravele, les difficultez d'urine, garantir des poux, &c. Garantir les fondeurs de metaux, Docteurs, Peintres, & tous ceux qui manient le vif argent, de tremblement.

